

RAPPORT N° 00/2-19
au Conseil Municipal

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DE LA JEUNESSE SPORTIVE DE BOIS-DE-NEFLES
(CHEMIN DU STADE / SECTION HH 132)**

Dans le cadre de son action sociosportive et éducative, la Ville propose de mettre à disposition de la JSBN le local communal sis au Chemin du Stade à Bois-de-Nèfles sur le terrain communal cadastré section HH n° 132.

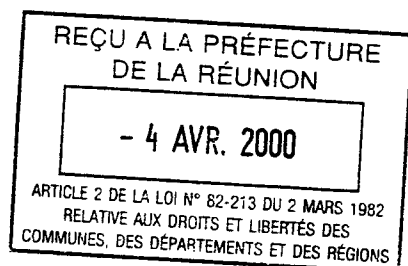
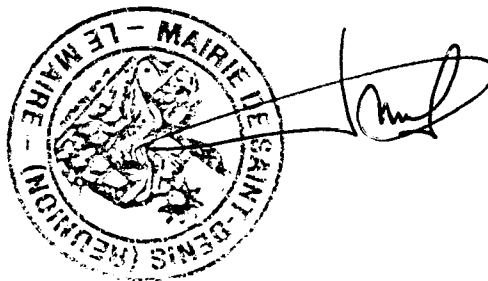
Il s'agit de l'étage d'un bâtiment en dur sous tôles comprenant foyer, bureau et sanitaires, d'une superficie de 96 m² destiné exclusivement à l'installation de son siège et de ses activités.

Je vous demande :

- d'approuver le principe d'une mise à disposition de ce local à la JSBN aux conditions suivantes :
 - durée de un an, renouvelable tacitement ;
 - occupation à titre gratuit, la valeur locative étant de 3 200 F/ mois ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à procéder à la signature de la Convention ad hoc qui déterminera les conditions et modalités de la mise à disposition de la JSBN dudit local.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-19
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DE LA JEUNESSE SPORTIVE DE BOIS-DE-NEFLES
(CHEMIN DU STADE / SECTION HH 132)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-19 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Edith NALEM, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le principe de la mise à disposition par Convention du local sis Chemin du Stade à Bois-de-Nèfles sur terrain cadastré section HH n° 132, d'une superficie de 96 m² environ au profit de la JSBN, selon les modalités suivantes :

- durée de un an, renouvelable tacitement ;
- occupation à titre gratuit, la valeur locative étant de 3 200 F/ mois.

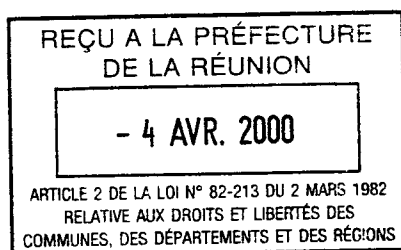
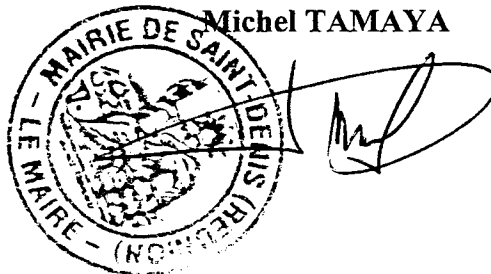
ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc qui déterminera les conditions et modalités de la présente mise à disposition.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000.

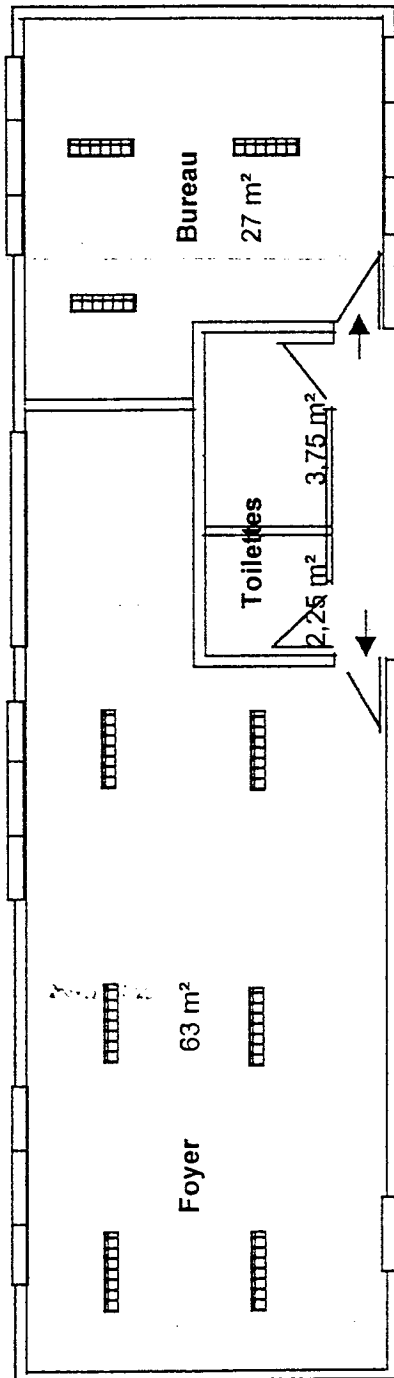
LE MAIRE

Michel TAMAYA



Plan du local de la J.S.B.N.

Bois Néfles de Sainte Clotilde



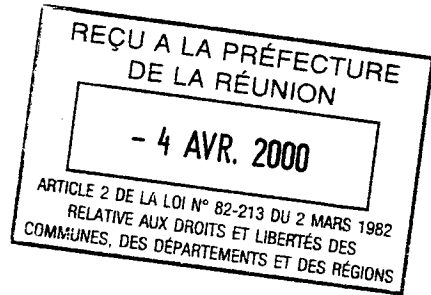
Surface Foyer :	63 m ²
Surface Bureau :	27 m ²
Surface Toiletttes :	6 m ²
Surface Totale :	<u>96 m²</u>

LE MAIRE



Michel Tamaya

Michel TAMAYA



TERRAIN 36 382 m²

Code UF : 50 01

Secteur : BOIS DE NEFLE

Mairie Annexe et Maternelle du Bois de Nêfles

N° de Plan : T - 1209

Echelle :

Type de Plan :

Date de Plan : 00/00/00

Description:

Propriété Communale : oui non

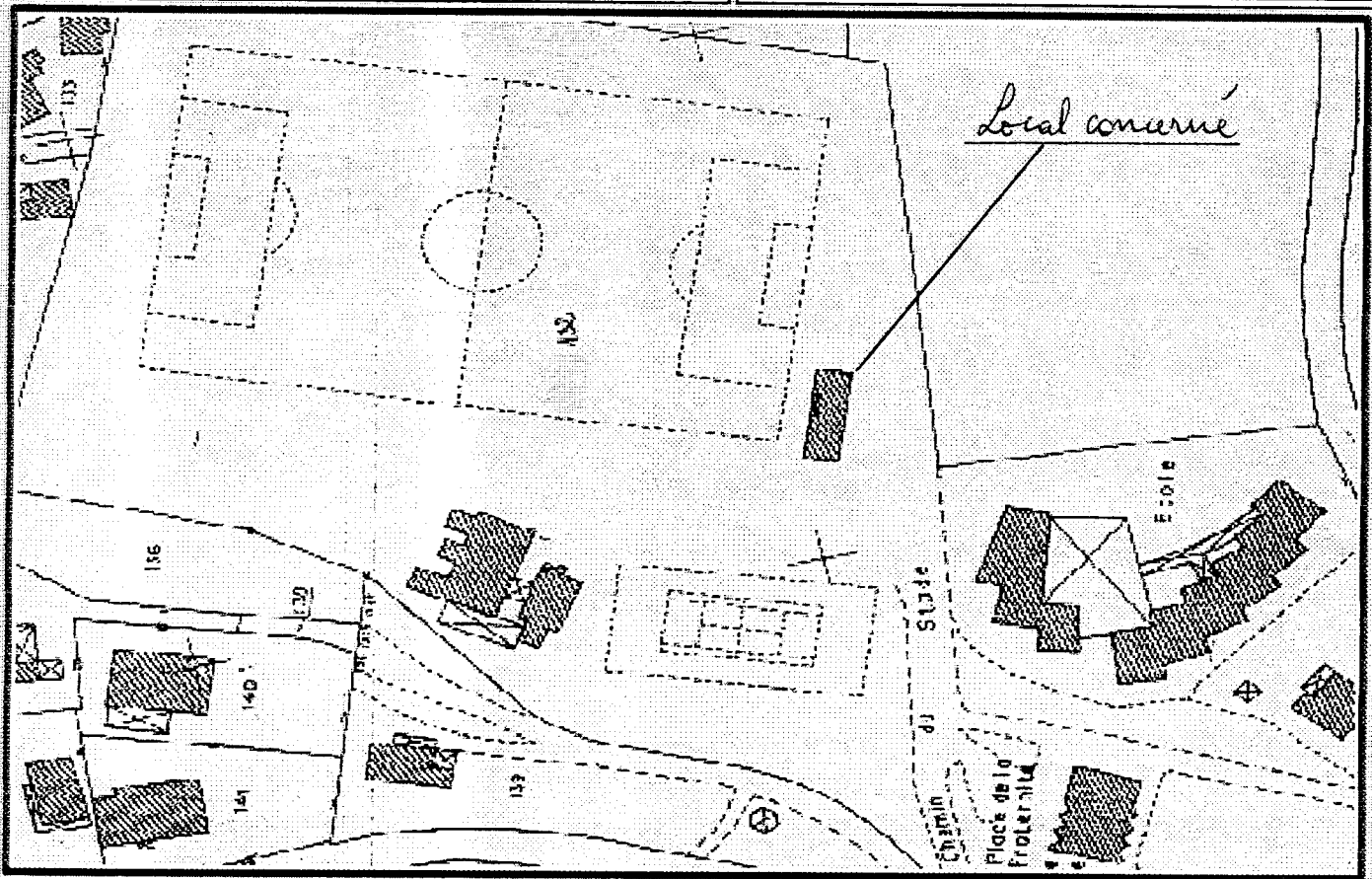
Parcelles Cadastreales	Superficie (m ²)	Bâti	P.O.S.	Zones Réglementées	Servitudes
HH130	337	<input checked="" type="checkbox"/>	UE		Ch des Grenadiers:6m.
HH131	10 891	<input checked="" type="checkbox"/>			
HH132 *	23 053	<input checked="" type="checkbox"/>	UE		P.I.S.
HH139	2 101	<input checked="" type="checkbox"/>	UC		P.I.S.

BATIMENTS

Bât.	Désignation	Dur (m ²)	Léger (m ²)	Ouvert (m ²)
15 001 A	Bureau/Cantine/Classe	309		324
15 001 B	Classe	396		
15 001 C	Logement Fonction	95		5
15 001 D	Garage/Salle/Bureau	409		
15 001 E	Salle/Bibliothèque	420		
15 001 F	Foyer	77		
15 001 G	Foyer	123		
15 001 H	Vestiaire	85		

AFFECTATION

Code UA	Unité Administrative	Adresse
15 001 01	Local Jeunes Mairie Annexe	Rte des Ananas
15 001 02	Case Bois de Nêfles	Rte des Ananas
15 001 03	Maternelle Bois de Nêfles	Rte des Ananas
15 001 04	Mairie Annexe de Bois de N	Rte des Ananas
15 001 05	Plateau Noir	Rte des Ananas
15 001 06	P.M.I Bois de Nêfles	Rte des Ananas
15 001 07	Restaurant Scolaire Mat	Rte des Ananas
15 001 08	Salle Polyvalente	Rte des Ananas
15 001 09	Local Atelier Elec.	Rte des Ananas



Brigade d'Évaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier : VL 408-00 Évaluateur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT

AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

1 Service consultant : **COMMUNE DE SAINT DENIS**

2 Date de la consultation : 17-02-2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) :
Mise à la disposition de l'association « Jeunesse sportive de Bois de Nèfles »

4 Propriétaire :

5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :

Commune de **SAINT DENIS**
Bois de Nèfles - Chemin du Stade. A l'étage du bâtiment en dur sous toles, local
comprenant : foyer, bureau, sanitaires.
Surface utile : 96m².

5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - valeur ou de moins -
valeur- Appréciation d'ensemble

7 Situation locative existante - Situation locative proposée :

9 Valeur locative retenue :

3 200 F/mois ✓

A Saint Denis le 01/03/00

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE